

# DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION DE GAZ



## POURQUOI UN DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION DE GAZ ?

Le diagnostic de l'installation de gaz s'impose tous les 3 ans car une installation intérieure de gaz défectueuse représente un risque important d'intoxication, d'incendie ou d'explosion.

### **RISQUES D'INCENDIE**

Le diagnostic de l'installation de gaz liste

les dangers que peut présenter un logement lorsque l'équipement devient vétuste ou est inadapté, voire dégradé.

## LIMITER LES RISQUES

CE DIAGNOSTIC GAZ EST OBLIGATOIRE À LA VENTE D'UN BIEN AYANT UNE INSTALLATION FIXE DE PLUS DE 15 ANS.

LE DIAGNOSTIC GAZ SERA OBLIGATOIRE POUR LA LOCATION À PARTIR DU 1ER JUILLET 2017.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Aussi, par prudence, certains bailleurs réclament ce diagnostic pour ne pas prendre le risque d'être considérés responsables d'accident.

## DÉROULEMENT DU DIAGNOSTIC DE

# L'INSTALLATION DE GAZ

Un expert certifié contrôle toutes **les installations et les équipements utilisant du gaz**. Il vérifie également les appareils de cuisson s'ils sont desservis par une installation fixe (les appareils de cuisson ou de chauffage mobiles alimentés par une bouteille de butane sont exclus du diagnostic).

**L'expert teste l'étanchéité du circuit** de gaz et de débit des appareils, puis, **mesure la teneur en monoxyde de carbone** générée par ces équipements.

Cependant, l'intervention du diagnostiqueur ne porte que sur les éléments visibles et accessibles de l'installation. Le diagnostiqueur gaz ne démonte rien.

Ensuite, le rapport liste les anomalies identifiées et préconise des travaux de

réparation. En cas d'anomalie (excepté le « danger grave »), le propriétaire n'est pas obligé de faire réaliser immédiatement les travaux, mais il doit en informer l'acquéreur. Ensuite, ce dossier est annexé à la promesse de vente.

En cas de danger grave et immédiat, le diagnostiqueur a la responsabilité de fermer l'installation, de prévenir le fournisseur d'énergie et de lister les travaux qui s'imposent.

## **DURÉE DE VALIDITÉ**

- 3 ans (vente)
- 6 ans (location)

## **DEVIS DE DIAGNOSTIC GAZ GRATUIT**

Merci de compléter la page de contact

rapide ou de nous appeler à ce numéro non  
surtaxé : **09.80.08.50.08.**